

| | | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------|----------------|
| Nombre de membres élus au Bureau : 47 | Membres en fonction : 47 | Membres présents : 33 | Absent(s) excusé(s) : 12 | Absent(s) : 2 | Pouvoir(s) : 3 |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------|----------------|

Date de convocation : 3 mai 2016

Vote(s) pour : 36

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 9 mai 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-05-09-BD-7 :

Action de coopération décentralisée : soutien d'un programme d'assainissement de l'école de Nioko au Burkina Faso, mené par l'association "Mil'Ecole".

Rapporteur : Monsieur Jean BAUCHEZ

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1115-1-1 traduisant les dispositions de la loi Oudin-Santini n°2005-95 du 9 février 2005,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la demande formulée par la Régie HAGANIS à Metz Métropole, sa collectivité de rattachement, d'engager une action de coopération décentralisée et de l'autoriser à accorder une aide de 400 € à l'association "Mil'Ecole" pour un projet d'assainissement consistant en la réalisation de latrines scolaires dans l'école solidaire de Nioko au Burkina Faso,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir cette action de solidarité internationale menée par une association située à Creutzwald et disposant d'une représentation à Metz,

DECIDE d'engager cette action de coopération décentralisée en matière d'assainissement, AUTORISE la Régie HAGANIS à allouer à l'association "Mil'Ecole" une aide d'un montant de 400 €, sous réserve de la participation financière au projet de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 2 000 €. Cette aide sera versée par la Régie HAGANIS sur présentation par l'association "Mil'Ecole" de l'ensemble des versements reçus de l'Agence de l'Eau, accompagnés d'un compte-rendu de l'exécution à bonne fin de l'ensemble de l'action aidée.

Pour extrait conforme
Metz, le 10 mai 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

| Désignation des pièces | Nombre | Observations |
|--|------------------|----------------------|
| <i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 9 mai 2016.</i> | | Contrôle de légalité |
| Point 1 – Contribution financière à l'EPCC ESAL-CEFEDEM pour l'année 2016. | 1 | |
| Point 2 – Contribution financière à l'EPCC Centre Pompidou-Metz pour l'année 2016. | 1 | |
| Point 3.1 – Signature d'un contrat de coproduction avec l'Opéra de Reims et l'Opéra de Massy. <i>Annexe</i> : Contrat. | 1 1 | |
| Point 3.2 – Signature d'un contrat de coproduction avec le Théâtre Opéra de Bienne Soleure. <i>Annexe</i> : Contrat. | 1 1 | |
| Point 4 – Avenant à la convention d'occupation du domaine public aux fins d'exploitation du bar à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole. <i>Annexe</i> : Avenant n° 3. | 1 1 | |
| Point 5 – Adhésion à l'ARSEG. <i>Annexe</i> : Statuts. | 1 1 | |
| Point 6 – Convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux actions à caractère social en faveur du personnel de MM avec l'APM pour 2016. <i>Annexe</i> : Convention. <i>Annexe</i> : Mise à disposition de personnel. <i>Annexe</i> : Programme d'actions 2016. | 1 1 1 1 | |
| Point 7 – Action de coopération décentralisée : soutien d'un programme d'assainissement de l'école de Nioko au Burkina Faso. | 1 | |
| Point 8 – Déchèteries de MM – Participations 2016. | 1 | |
| Point 9 – Déchèteries de MM – Convention d'utilisation par les habitants de la CCPP. <i>Annexe</i> : Convention | 1 1 | |
| Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes. | | |



Fait à Metz, le 10 mai 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

